



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Direction de la Protection Civile

Journée mondiale de la Protection civile
édition 2020

Discours de Monsieur Aly Ngouille NDIAYE
Ministre de l'Intérieur

Mbour, le 1^{er} Mars 2020

- **Monsieur le Gouverneur de la Région de Thiès**
- **Monsieur le Préfet du département de Mbour ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Monsieur le Directeur de la Protection civile ;**
- **Monsieur le Général, Commandant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;**
- **Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement ;**
- **Monsieur le Maire de la commune de Mbour ;**
- **Mesdames, Messieurs les Directeurs ;**
- **Messieurs les Représentants des Ministères ;**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires techniques financiers et sociaux ;**
- **Mesdames, Messieurs, acteurs de la Protection civile ;**
- **Notabilités religieuses et coutumières ;**
- **Mesdames, Messieurs les invités ;**
- **Chères populations de la Commune et du département de Mbour,**

La rencontre qui nous réunit ce jour me procure un réel plaisir de prendre part ici à Mbour, à la traditionnelle célébration de la Journée mondiale de la Protection civile.

Je voudrais, à cette occasion, exprimer ma gratitude et ma reconnaissance aux populations pour la qualité de l'accueil.

Je tiens également à remercier Monsieur le Maire de la Commune de Mbour pour son allocution de bienvenue prononcée à mon endroit.

J'y associe, de même, tous les autres acteurs, à la tête desquels les autorités administratives déconcentrées, qui se sont attelés à la réussite de l'organisation.

Mesdames, Messieurs,

La célébration de la Journée mondiale de la Protection civile, qui se tient chaque année à pareille date depuis 1990, a un double objectif. Tout d'abord, elle vise à contribuer à la mise en place par les Etats, de mesures et d'organisations propres à assurer la protection et l'assistance aux populations face aux risques de catastrophes naturelles et celles dûes à l'Homme.

Ensuite, elle est l'occasion de sensibiliser le public sur le rôle de la Protection civile et d'aider les populations à mieux se préparer face aux catastrophes de plusieurs natures.

Sous ce rapport, sa célébration permet de faire un bilan des activités menées ces deux dernières années dans ce sous-secteur qui a connu des mutations depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance.

A ce sujet, je circonscrirai mon propos sur les activités des services de mon département notamment la Direction de la Protection civile et la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers qui ont, respectivement, une mission stratégique, et une mission opérationnelle.

Concernant la Direction de la Protection civile, ses activités ont valu à cette structure d'effectuer en 2018 et 2019, **805** et **874** actions dont le but est de prémunir les populations contre les accidents de toutes natures.

A titre d'illustration, la DPC a mené durant ces quatre dernières années au cours de laquelle **1461 paratonnerres** ont été installés, une série de campagnes de sensibilisation contre les accidents dus à la foudre.

S'agissant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, sa montée en puissance constatée depuis 2012 lui a valu d'atteindre en 2019 un pic d'environ

41000 interventions contre **36 838** en 2018, couvrant les incendies, secours aux victimes, assistance à personnes et opérations diverses.

Mesdames, Messieurs,

La situation, que je viens de vous décrire, statistiques à l'appui, donne une idée claire de la situation qui, au-delà des acquis à apprécier à leur juste valeur, incite l'Etat à poursuivre ses efforts.

Dans cette dynamique, le Président de la République a instruit le gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre une Stratégie nationale de Protection civile (SNPC) et indiqué la nécessité d'un renforcement opérationnel de la Direction de la Protection civile (DPC).

Précisément, il s'agira à travers la commande présidentielle, dans une démarche participative, de mener la réflexion afin de proposer à sa très haute

attention, une stratégie nationale dans laquelle figureront les grandes lignes de la réforme du dispositif juridique, institutionnel et opérationnel.

En attendant le démarrage prochain de cet exercice qui tombe à point avec notamment la perspective de l'exploitation du gaz et du pétrole, mon département continuera à exercer ses missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement à travers les deux structures que je viens de nommer, les gouverneurs, Préfets et Sous-préfets.

D'ailleurs entre dans ce cadre, l'élaboration par mon département, le Ministère de l'Education nationale et la Croix Rouge Sénégalaise, d'un programme d'instruction et de formation en secourisme.

Inspiré par le thème « **La Protection civile pour un secouriste dans chaque foyer** », choisi cette année par les pays membres de l'OIPC, ce programme va

démarrer prochainement par une phase test dans certains établissements scolaires.

Je voudrais, à cet effet, remercier mon collègue en charge de l'Education nationale d'avoir bien voulu appuyer, ainsi que Madame le Président de la Croix Rouge Sénégalaise, cette noble et exaltante initiative.

Ce soutien agissant, que j'espère également continuer à obtenir des autres partenaires, va contribuer à la consolidation des acquis.

Mesdames, Messieurs,

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général de l'OIPC qui, sur décision de l'Ordre international de Protection civile, a bien voulu m'élever au grade d'Officier de l'Ordre international de Protection civile.

Cette marque de considération et de reconnaissance est également destinée à tous les acteurs de la Protection civile parmi lesquels deux de mes collaborateurs à qui j'adresse mes félicitations et mes encouragements suite à leur nomination au grade de Chevalier de l'OIPC.

Je vous remercie de votre aimable attention. /-